



DÈS LE
2 JUILLET
2025*

**LE GRAND-ORLY SEINE BIÈRE
PROPOSE LA MISE À DISPOSITION
GRATUITE DE RÉCUPÉRATEURS
D'EAU DE PLUIE AUX HABITANTS
DES 24 COMMUNES
DU TERRITOIRE**

WWW.MONEAUDEPLUIE.FR



 **Grand
Orlyseine
bièvre**

Agir pour et avec vous



CONDITIONS DE L'OPÉRATION

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales fixent les caractéristiques de l'opération « Mon eau de pluie » ainsi que les modalités de mise à disposition de ces matériels public éligible.

Article 2 – Durée de l'opération

L'opération entre en vigueur à partir du 2 juillet 2025 et demeure valide jusqu'à épuisement des stocks par commune.

Article 3 – Public éligible

Peut bénéficier de l'opération, toute personne majeure, propriétaire ou locataire d'une maison individuelle située sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, dans la limite d'un seul et unique lot par foyer, et des stocks disponibles par commune.

Article 4 – Obligations du bénéficiaire

Toute demande pour bénéficier de l'opération vaut engagement pour le bénéficiaire à :

- Être majeur,
- résider dans une maison individuelle située sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,
- pour les locataires, avoir reçu le consentement du propriétaire pour installer le matériel,
- disposer d'un espace suffisant pour installer le récupérateur d'eau de pluie sur son espace privé, en dehors de la voie publique,
- ne pas revendre le matériel,
- installer la totalité du kit fourni, éléments de signalétique inclus et l'utiliser conformément à la réglementation en vigueur,
- respecter les règles d'urbanisme en vigueur : l'installation du récupérateur ne doit pas altérer l'esthétique et l'aspect patrimonial du territoire. Il est recommandé de privilégier des endroits discrets pour l'installation (arrière des habitations, espaces dissimulés),
- autoriser les représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à procéder, au besoin, à des vérifications sur site,
- en cas de déménagement, durant la période de garantie, notifier EcoWhat des coordonnées complètes du nouveau bénéficiaire du logement, et donc du matériel, via formulaire de contact sur le site de l'opération www.moneaudepluie.fr, via l'email moneaudepluie@eco-what.fr, ou par courrier à l'adresse postale EcoWhat, 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse,
- retirer le matériel de manière autonome selon les conditions de retrait propres à votre commune de résidence.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Pour permettre au plus grand nombre d'adopter les écocgestes du quotidien, à partir du 2 juillet 2025, le Grand-Orly Seine Bièvre propose la mise à disposition gratuite de récupérateurs d'eau de pluie aux habitants des 24 communes du territoire.

Le prestataire EcoWhat a été missionné pour réaliser cette opération. Société d'expertise en économies d'eau, d'énergies, et d'empreinte carbone, elle s'inscrit dans les engagements de l'économie sociale et solidaire.



Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine.

Article 5 – Caractéristiques du matériel proposé

Chaque lot et neuf, de fabrication française, à partir de matières 100% recyclées, et traitées anti UV, et est composé :

- D'un récupérateur d'eau de pluie cylindrique, d'une contenance maximale de 350 litres, avec son couvercle amovible et son robinet de type Gardena,
- d'un réhausseur amovible, permettant l'insertion d'un arrosoir de 10 litres (forme standard),
- et de son kit collecteur de gouttière idéal pour toiture 50m², adapté aux gouttières rondes de diamètre 70 - 80 - 100 mm et gouttières carrées 75 mm, avec grille filtrante amovible et fonction trop-plein automatique intégrée.

Lors de la commande, les bénéficiaires pourront choisir, dans la limite des stocks disponibles par commune, le coloris de son pour la cuve et le réhausseur : taupe ou vert. Lots sont fournis avec leur notice d'installation et d'entretien.

Article 6 – Modalités d'attribution

Le dossier permettant d'effectuer la demande pour ces dispositifs est téléchargeable sur le site internet www.moneaudepluie.fr et disponible imprimé, dans les mairies du territoire. Toute demande doit faire l'objet d'un dépôt de dossier complet via l'email moneaudepluie@eco-what.fr, ou par courrier à l'adresse postale EcoWhat, 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse. Après vérification de la complétude et de l'éligibilité du dossier, un avis d'attribution favorable avec bon de retrait sera envoyé au demandeur par voie postale et à domicile, l'invitant à procéder au retrait de son lot, dans les conditions précisées sur son bon de retrait. Ce document est impérativement à conserver et à présenter pour récupérer les équipements. En cas de non-retrait dans les délais indiqués, le demandeur est réputé renoncer à l'octroi des matériels. Si, à l'examen du dossier, le matériel demandé n'est pas en stock, le demandeur se verra informé du délai de réassort du matériel ou de son épuisement définitif.

Article 7 – Récupération du matériel

Le matériel sera disponible au retrait, sur rendez-vous, à partir du 8 septembre 2025. Les dispositions nécessaires pour retirer votre lot seront précisées lors de l'envoi du bon de retrait.

- Habitants d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine, Viry-Chatillon, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Rungis et Chevilly-Larue : un local sera mis à disposition par la mairie pour venir récupérer directement votre récupérateur d'eau, adresse et heure de rendez-vous communiquées sur le bon de retrait.
- Habitants de Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Arcueil, Cachan, L'Hay-les-Roses, Fresnes, Thiais, Orly, Valenton,

Villeneuve-Saint-Georges, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge : les récupérateurs d'eau seront mis à disposition dans 2 points relais :

- Recyclerie des Portes de l'Essonne : 29 quai de l'Industrie, Athis-Mons, ou
- ESAT des Saules : rue du 19 mars 1962, Orly.

Article 8 – Propriété du matériel

Le matériel proposé reste la propriété de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre durant sa période de garantie. Il est mis à disposition des bénéficiaires éligibles durant sa période de garantie, et est automatiquement cédé aux bénéficiaires, passé ce délai.

Article 9 – Service après-vente et garantie

Le matériel mis à disposition bénéficie d'une garantie légale de 5 ans à compter de la date de retrait, contre tout défaut de matière et de fabrication, apparent ou caché.

Les pièces de remplacement ou les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la garantie. La garantie n'est valable que dans les conditions normales d'utilisation, et ne couvre pas les dommages dus à :

- Une cause extérieure à l'appareil (chute du produit, incendie, etc.),
- une agression chimique non naturelle,
- une négligence durant le montage du produit,
- les détériorations dues au stockage, installation défectueuse,
- les utilisations anormales, contraires ou non conformes aux recommandations,
- les modifications et les réparations effectuées par des personnes non mandatées par la société Belli,
- les modèles (ou pièces détachées) endommagés durant l'acheminement du produit.

EcoWhat est l'interlocuteur à saisir en cas d'avarie sur le matériel et résultant d'un usage normal. Un formulaire est à votre disposition sur le site internet www.moneaudepluie.fr, ou via demande libre et détaillée avec preuve photo à l'adresse moneaudepluie@eco-what.fr, ou par courrier à l'adresse postale EcoWhat 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse.

Article 10 – Sanctions en cas de détournement de l'usage de l'équipement

Tout bénéficiaire contrevenant aux présentes conditions générales et se livrant au détournement de l'installation et de l'usage du matériel, tel que sa revente, son installation en dehors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ou son utilisation pour un usage autre que le stockage des eaux de pluie, s'expose aux sanctions pour abus de confiance prévues par l'article 314-1 du code pénal.

PRÉSENTATION DU RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE PROPOSÉ



- Cuve 350 L cylindrique avec réhausseur amovible et son kit collecteur de gouttière.
- Fabrication française, à partir de matières 100% recyclées, et traitées anti UV.
- Collecteur de gouttière idéal pour toiture 50m², adapté aux gouttières rondes de diamètre 70 - 80 - 100 mm et gouttières carrées 75 mm, avec grille filtrante amovible et fonction trop-plein automatique intégrée.
- Coloris au choix pour la cuve et le réhausseur : taupe ou vert.
- Dimensions cuve : diamètre 80 x H 127 cm - poids total : 10 kg
- Kit complet garanti 5 ans.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OPÉRATION



- 1 Je vérifie mon éligibilité en m'informant sur les conditions de l'opération, disponibles en page suivante.
- 2 Je transmets le bon de commande postal complété et signé, accompagné des pièces demandées (par courriel, courrier, ou remise en main propre) disponible en dernière page du présent document.
- 3 Je reçois l'avis d'attribution favorable et mon bon de retrait.
- 4 Je prends RDV au numéro indiqué sur le bon de retrait pour récupérer mon matériel à partir du 8 septembre 2025.
- 5 Je retire mon matériel lors de mon RDV de retrait.
- 6 J'installe mon matériel au moyen de la notice d'installation fournie.

INSTALLER ET UTILISER UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Il vous permet de répondre à de nombreux enjeux environnementaux et économiques. En utilisant l'eau de pluie pour l'arrosage et le nettoyage (véhicule, terrasse, allée de jardin...):

- Je valorise mes espaces verts,
- j'apporte une plus-value à mon habitation,
- je participe au maintien de la biodiversité,
- je limite ma consommation d'eau potable,
- je fais des économies sur ma facture d'eau.

* Commandes sur www.moneaudepluie.fr ou par voie postale, jusqu'à épuisement des stocks disponibles par commune.



 **BON DE COMMANDE
POSTAL**

Liste des pièces à joindre obligatoirement à la demande :

- Un exemplaire du présent bon de commande postal, complété, daté et signé,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois indiquant le nom et prénom du demandeur ou l'avis de taxe foncière pour les propriétaires bailleurs.

L'ensemble des pièces est à retourner par courrier, à :

- EcoWhat 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse,
- ou par courriel : moneaudepluie@eco-what.fr

 **ENCART DE SITUATION
DU DEMANDEUR**

CIVILITÉ :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE (portable de préférence) :

COURRIEL (si disponible) :



MODÈLE SOUHAITÉ

Choisissez ici le coloris de votre récupérateur d'eau de pluie

Coloris taupe

Coloris vert



CASES À COCHER

J'atteste résider dans une maison individuelle, située sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (obligatoire).

Je souhaite participer à l'enquête de satisfaction relative à cette opération (optionnel).

Je souhaite participer à l'enquête d'évaluation d'impact relative à cette opération (optionnel).



ENGAGEMENT

En signant ce formulaire, je déclare avoir pris connaissance des conditions de l'opération et m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature :

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par EcoWhat SAS, attributaire gestionnaire de cette opération dont les locaux sont situés au 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse, sont destinées à l'instruction de votre demande et à des fins de vérifications prévues aux conditions générales de l'opération. Elles sont conservées pendant la durée de l'opération et sont destinées à ses employés, ainsi qu'aux agents de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. La base légale est la mission de service public (intérêt légitime) dont est investi l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre de la fourniture et distribution de récupérateurs d'eau de pluie confiée à EcoWhat SAS. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée » et au règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant le Délégué à la protection des données via formulaire dédié, en page « Aide et contacts » du site www.moneaudepluie.fr, via email détaillé à moneaudepluie@eco-what.fr, ou par courrier à EcoWhat, 20, rue des trois piliers, 31000 Toulouse. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil : www.cnil.fr

